

Mieux gérer la production de déchets verts sur son territoire

Synthèse des premiers groupes d'échange en Normandie

Édito

Les déchets verts, un flux emblématique en Normandie !

De par son climat océanique atlantique, le nord-ouest de la France, et plus particulièrement la Normandie et la Bretagne, sont les régions ayant les productions individuelles de déchets verts les plus élevées en France. L'un des objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), porté par la Région Normandie, est de réduire de 15 % la production individuelle de déchets verts en 2021, puis de 30 % en 2027, par rapport à 2015. N'ayant pas atteint l'objectif 2021, il reste encore trois ans à la Normandie pour atteindre celui de 2027, mais par quels moyens ? Arrêt de la collecte séparée des déchets verts, sensibilisation à la gestion différenciée, opérations de sensibilisation au broyage, etc.

Dans ce cadre, l'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire (OBDEC) a organisé des groupes d'échange départementaux pour répondre à un besoin exprimé par plusieurs collectivités normandes. L'objectif de ces groupes est de favoriser les échanges entre les collectivités locales via le partage de retours d'expérience tout en prenant de la hauteur sur les services mis en place. De mai à juin 2024, trois groupes d'échange ont eu lieu, dans la Manche, le Calvados et la Seine-Maritime, permettant de lister un panel d'actions visant à modifier les pratiques des usagers.

Cette lettre d'information a pour objectif de favoriser les relais d'information aux acteurs locaux suite à ces rencontres sur la thématique des déchets verts. Un état des lieux sur la gestion des déchets verts à l'échelle de la France métropolitaine et de la région Normandie est également présenté, ce qui permet de faciliter l'appropriation des données et des indicateurs de l'OBDEC.

- L'équipe Biomasse Normandie



REMERCIEMENTS

Biomasse Normandie tient à remercier la Communauté de communes (Cdc) de Coutances Mer et Bocage, le SYVEDAC et la Cdc du Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour nous avoir accueillis, ainsi que l'ensemble des collectivités et des syndicats de traitement qui ont répondu présents lors de ces groupes d'échange.



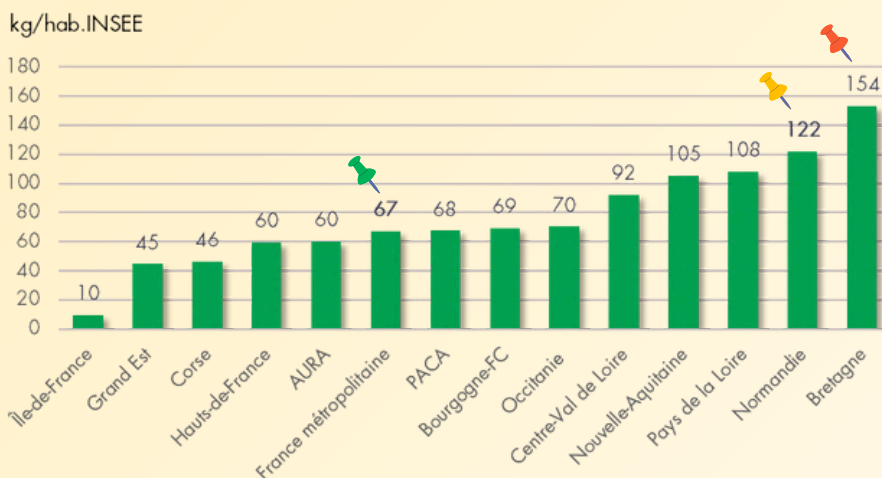
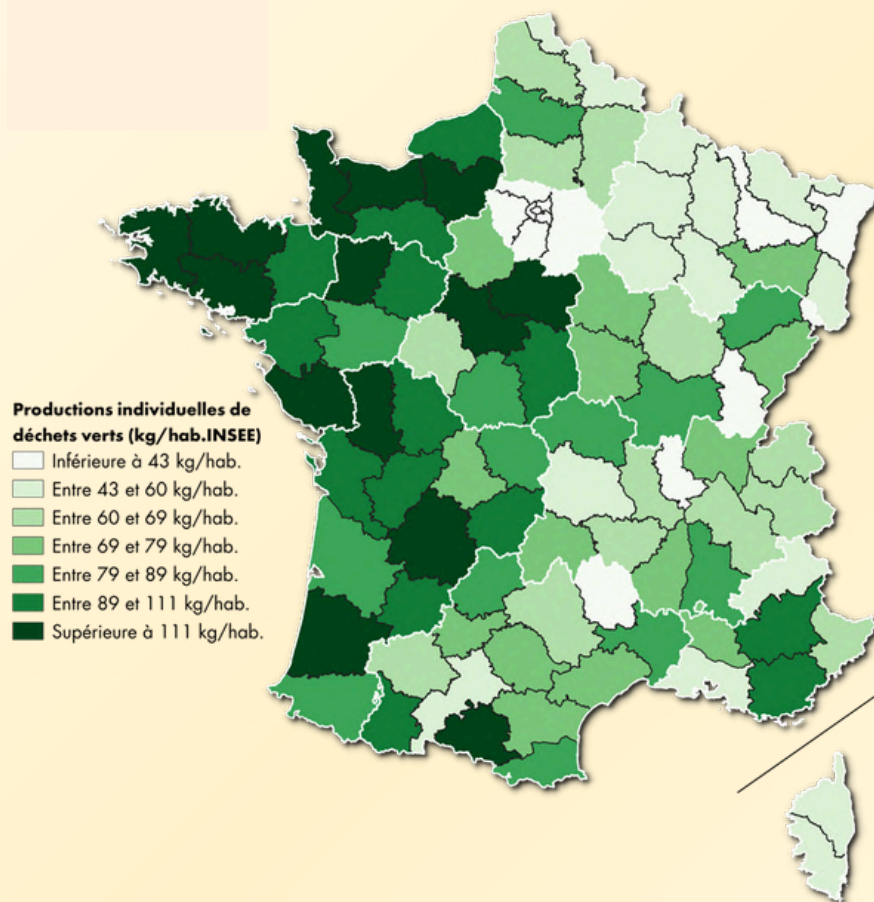
État des lieux	4
En France métropolitaine	4
En Normandie	5
Vers une réduction des collectes séparées ?	6
Baisse de la production de déchets verts d'ici 2027	7
Rappel de l'objectif du PRPGD	7
Quels obstacles empêcheraient d'atteindre l'objectif 2027 ?	8
Quelles actions permettraient de réduire la quantité de déchets verts ?	9
Les actions mises en place en Normandie	11
Dans le Calvados	11
Dans la Manche	12
Dans la Seine-Maritime	12
Quelques retours d'expérience hors Normandie	13
Limiter les apports en déchèterie	13
Réduire la production de déchets verts	14
Ce qu'il faut retenir	17
Ressources disponibles en ligne	18





En France métropolitaine

Productions individuelles de déchets verts en déchèterie en 2021



Les productions individuelles de déchets verts sont très inégales sur le territoire métropolitain. En effet, le climat océanique atlantique du nord-ouest de la France impacte fortement ces territoires. Les ratios de déchets verts établis par habitant sont largement supérieurs dans cette zone à la moyenne nationale.

La production moyenne en France métropolitaine se situe à 67 kg/hab.INSEE.

Avec une production de 122 kg/hab.INSEE, la Normandie est la deuxième région la plus productrice de déchets verts en déchèterie.

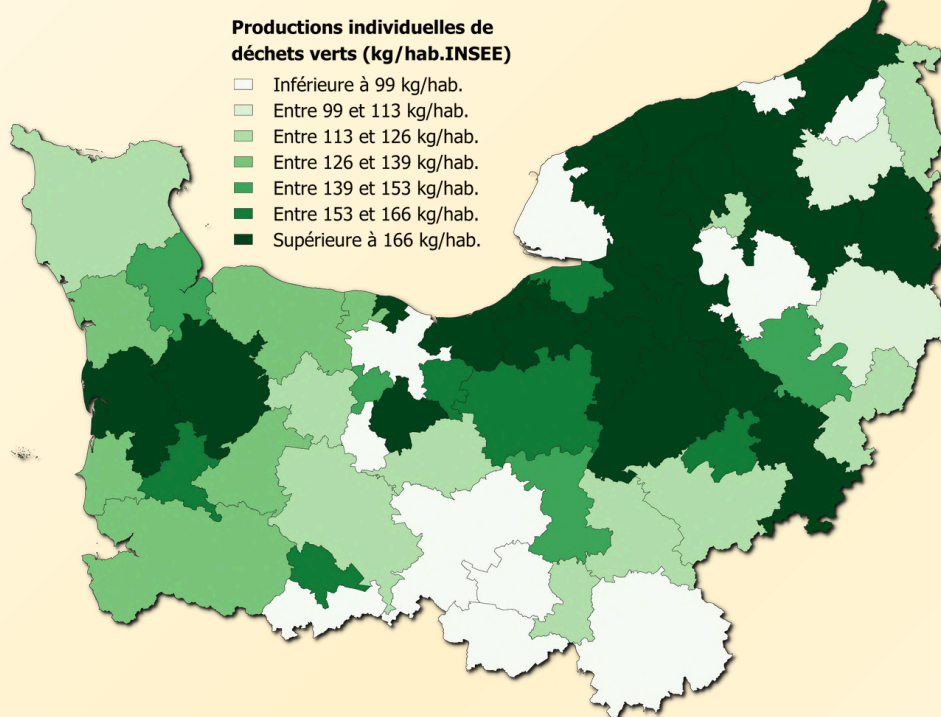
Avec une production deux fois plus importante que la moyenne française, la Bretagne a une production moyenne de 154 kg/hab.INSEE.

Ces éléments permettent de mettre en avant la gestion complexe de ce flux en Normandie. Les usagers du service ont systématiquement l'habitude d'aller en déchèterie pour déposer leurs déchets verts.



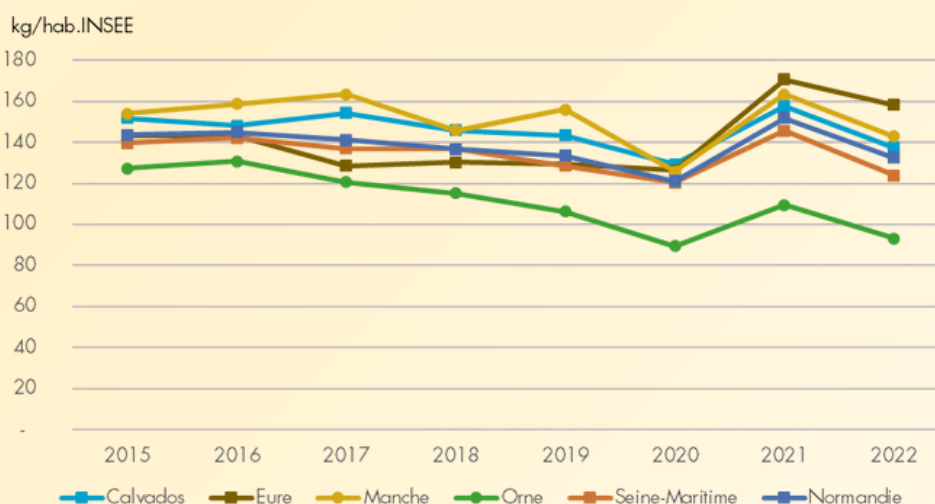
En Normandie

Productions individuelles de déchets verts en Normandie en 2022



Avec une moyenne à 133 kg/hab.INSEE, la Normandie est une des régions la plus productrice de déchets verts. Ce constat nous amène à voir d'un peu plus près ce qui se passe en Normandie, par collectivités compétentes en terme de collecte des déchets ménagers.

Les collectivités de typologie d'habitat urbaine comme la CU Caen la mer, Le Havre Seine Métropole ou Métropole Rouen Normandie, ont des ratios par habitant très faibles car leur part d'habitat collectif est importante. *A contrario*, les collectivités plutôt touristiques ont des productions individuelles de déchets verts élevées.



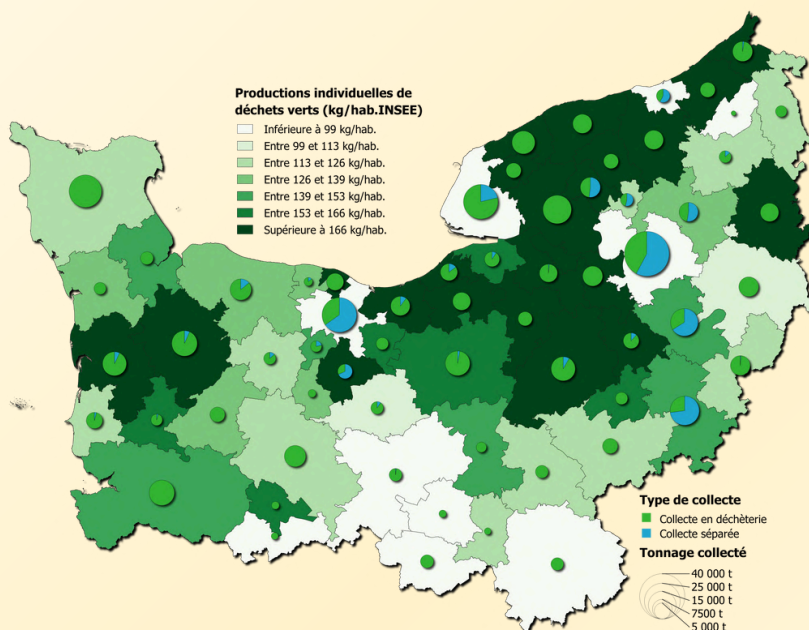
Depuis 2021, l'Eure est le département avec la production individuelle la plus importante de Normandie (158 kg/hab.INSEE).

L'Orne, avec 93 kg/hab.INSEE, est le département normand le moins producteur de déchets verts. Cette observation pourrait s'expliquer par le climat plus continental de ce territoire et par une gestion *in situ* des déchets verts par les ornaïses.



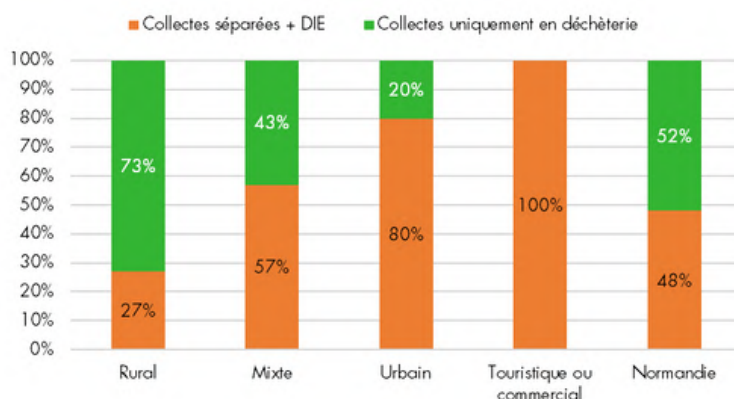
Vers une réduction des collectes séparées ?

Différents types de collecte des déchets verts en Normandie en 2022



La plupart des collectivités utilisent un service de collecte en déchèterie pour les déchets verts. Les collectivités avec une part plus importante en collecte séparée (porte-à-porte ou apport volontaire) sont majoritairement celles qui sont de typologie d'habitat plutôt urbaine (Métropole Rouen Normandie, CU Caen la mer, Le Havre Seine Métropole). Par ailleurs, il est possible de constater que les collectivités rurales qui ont une part importante en collecte séparée ont des productions individuelles de déchets verts élevées.

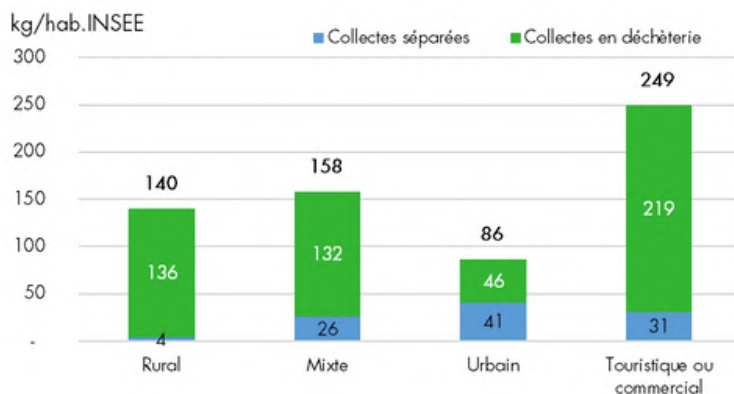
Taux de collectivités avec un service hors déchèterie (DIE) en 2022



Est-ce que la collecte séparée des déchets verts peut être un frein à la réduction de ce type de flux ?

Effectivement, la collecte séparée des déchets verts est un service supplémentaire destiné aux usagers. Elle favorise donc la production des déchets verts.

Ratio par habitant de déchets verts par type de collecte en 2022



Pour les collectivités urbaines ou touristiques, la part des collectivités avec une collecte séparée est respectivement de 80 % et de 100 %. La production individuelle pour la collecte séparée des collectivités urbaines se situe à 41 sur 86 kg/hab.INSEE. *A contrario*, le taux de collectivités rurales avec un service hors déchèterie est à 27 %. La tendance montre donc que les collectivités rurales tendent de plus en plus à arrêter les collectes séparées et à privilégier le dépôt en déchèterie (avec un ratio de 136 sur 140 kg/hab.INSEE).

Baisse de la production de déchets verts d'ici 2027



Rappel de l'objectif du PRPGD

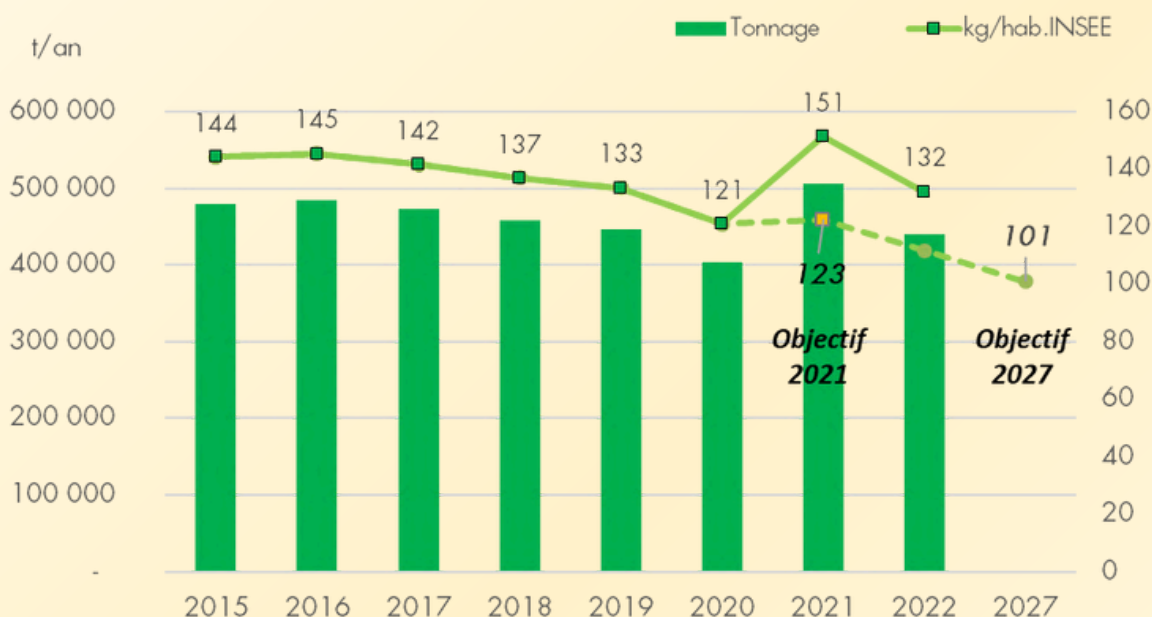
Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document régional stratégique porté par la Région Normandie. Adopté le 15 octobre 2018, il a été intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

L'objectif de réduction des déchets verts fixé par le PRPGD est de :

- **15 %** du ratio produit de 2015 à 2021, soit - 22 kg/hab. à 6 ans
- **30 %** du ratio produit de 2015 à 2027, soit - 43 kg/hab. à 12 ans

Globalement, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Comparaison des productions individuelles de déchets verts par an par rapport aux objectifs du PRPGD



En 2020, la Normandie avait atteint l'objectif 2021 !

La production individuelle de déchets verts s'est trouvée limitée à 121 kg/hab.INSEE du fait de l'épidémie de la Covid-19 (fermeture des déchèteries publiques lors de la période des confinements et suspension des collectes en porte-à-porte) et de la sécheresse estivale. L'année 2021, une année très humide, affiche au contraire une moyenne à 151 kg/hab.INSEE, dépassant respectivement de 28 et 50 kg/hab.INSEE les objectifs 2021 et 2027. En 2022, avec 132 kg/hab.INSEE, on observe un retour à la « normale » après ces 2 dernières années exceptionnelles.



Quels obstacles empêcheraient d'atteindre l'objectif 2027 ?

Pour atteindre l'objectif 2027, il faudrait donc réduire la production individuelle de 31 kg/hab.INSEE par rapport à 2022. Pour cela, il est important de définir en amont les freins qui empêcheraient d'atteindre cet objectif. Lors des groupes d'échange, les obstacles qui ont été définis par les participants se regroupent autour de 6 principales thématiques :



LÉGISLATION

La législation peut être contraignante lorsque celle-ci freine la mise en place d'actions (service de broyage à destination des usagers).



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Ramenée à la tonne, la mise en place d'un service de broyage coûte relativement cher par rapport à du compostage industriel. Cependant, ces actions permettraient de réduire les apports de déchets verts en déchèterie. Les agents pourraient passer plus de temps pour améliorer le tri et réduire les coûts pour d'autres flux.

Le manque de moyens humains ne permet pas non plus aux collectivités d'informer et de sensibiliser au mieux les usagers du service.



ACCEPTABILITÉ

Il est effectivement très difficile de modifier la perception des usagers, des professionnels et des services techniques sur la gestion différenciée des espaces verts et sur les accès en déchèterie. Le manque de volonté empêche d'avoir une meilleure gestion des déchets verts. Les habitudes des usagers sont bien ancrées : apporter régulièrement ses déchets verts en déchèterie, utiliser des bennes en apport volontaire dans les communes, choisir des essences à croissance rapide, etc. Les usagers, notamment les maisons secondaires, veulent un jardin « au carré ». Il faudrait changer cet effet de mode où les jardins champêtres ne seraient plus considérés comme « sales ».

Le niveau de service des collectivités est très élevé et pratique pour les usagers. Il n'est pas facile de changer l'existant. Ils sont fortement attachés à leur service. L'acceptabilité et le changement de comportement des usagers sont primordiales pour réduire drastiquement la quantité de déchets verts.



PORTAGE POLITIQUE

Il est important d'avoir un portage politique fort pour mener et financer des actions de prévention. Pour cela, la sensibilisation des élus permet de partager les objectifs à atteindre. Cependant, certains élus ne souhaitent pas contraindre les usagers du service.



FACTEURS INDÉPENDANTS

Les aléas climatiques sont difficilement anticipables (pluie, tempêtes, sécheresse), ce qui rend la gestion des déchets verts très variable.

Il y a également une impression de gratuité, les usagers trouvent normal d'apporter leurs déchets sans limite car il considère qu'il paye ce service. C'est un dû que le service leur doit pour avoir trié leurs déchets chez eux. Les usagers se plaignent que le niveau de service diminue et qu'il paye plus cher.

L'arrêt ou la facturation des collectes en porte-à-porte (PAP) sont délicats à mettre en œuvre pour les collectivités qui doivent faire face aux mécontentements des usagers et aux inquiétudes des élus locaux. La collecte en PAP coûte pourtant cher. Par ailleurs, les règlements peuvent différer d'une collectivité voisine à une autre, ce qui peut rendre l'acceptation de changement de gestion des déchets verts difficile.

Le vocabulaire utilisé « déchet » n'est pas propice à l'image des végétaux, il a une connotation négative. C'est un non-sens, il s'agit d'une ressource valorisable.

En effet, nos déchets verts peuvent retourner à la terre !

Baisse de la production de déchets verts d'ici 2027



VOLET TECHNIQUE

Il n'y a pas de réseaux facilitant la transmission d'information entre collectivités pour leur permettre de mutualiser leurs marchés, se fournir en broyat/en compost, utiliser du matériel de broyage, etc.

Pour les agents de déchèterie, il est complexe d'envoyer les pelouses en méthanisation à cause de la qualité de la pelouse. En plus, les agents doivent en amont séparer les tontes des branchages.

En ce qui concerne l'arrachage de haies à croissance rapide, les usagers et les agents de la collectivité n'ont pas beaucoup de temps ni d'argent à consacrer pour organiser ce type d'action.

C'est le même discours pour la mise en place du broyage à domicile, il y a de nombreuses limites techniques (accès au jardin des usagers, disponibilité des prestataires, faible marge de manœuvre avec les marchés publics, coût élevé du matériel, etc.).

Les services techniques ont un manque de connaissances pour la gestion *in situ*. Comment demander aux usagers de faire ce que les services techniques ne savent pas faire non plus ?

De la même manière, de nombreux usagers n'ont pas connaissance des nombreuses solutions alternatives (choix des essences, gestion différenciée, etc.). La sensibilisation est donc primordiale. Cependant, il faudrait savoir quel service est en charge de chaque action, ce qui est parfois assez mal déterminé (PLUi, service déchets).

Les limites de passages en déchèterie sont insuffisantes alors que la majorité des usagers ne dépassent que rarement les 10 passages par an.

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont trop souples ce qui n'incite pas les usagers à moins fréquenter les déchèteries. Dans ce cadre, il n'y a pas de contrainte pour les usagers du service.

Par ailleurs, l'entrée est parfois gratuite pour les services techniques, les associations, les entreprises d'insertion et les professionnels. De plus, les auto-entrepreneurs se font passer pour des particuliers (paysagiste, service à la personne) ce qui est compliqué pour les collectivités faisant payer les professionnels, sans compter la problématique de prêt de badges entre particuliers et professionnels.

Quelles actions permettraient de réduire la quantité de déchets verts ?

Après avoir déterminé les obstacles qui pourraient entraver la baisse de la production des déchets verts, il est nécessaire de faire un bilan sur les actions qui pourraient répondre à certains freins identifiés ou répondre, d'une autre manière, à l'objectif 2027. Les participants aux groupes d'échange ont mis en avant l'impact de chaque action sur la production de déchets verts, ainsi que la faisabilité de mise en œuvre.

IMPACT +++	FACILITÉ ---	LÉGISLATION Instaurer une obligation nationale de traiter les déchets verts à l'instar du tri à la source des biodéchets
IMPACT ++ ++	FACILITÉ -- --	PORTAGE POLITIQUE Sensibilisation des élus Animations avec des élus (visites d'autres territoires, animations jardin zéro déchets)

Baisse de la production de déchets verts d'ici 2027



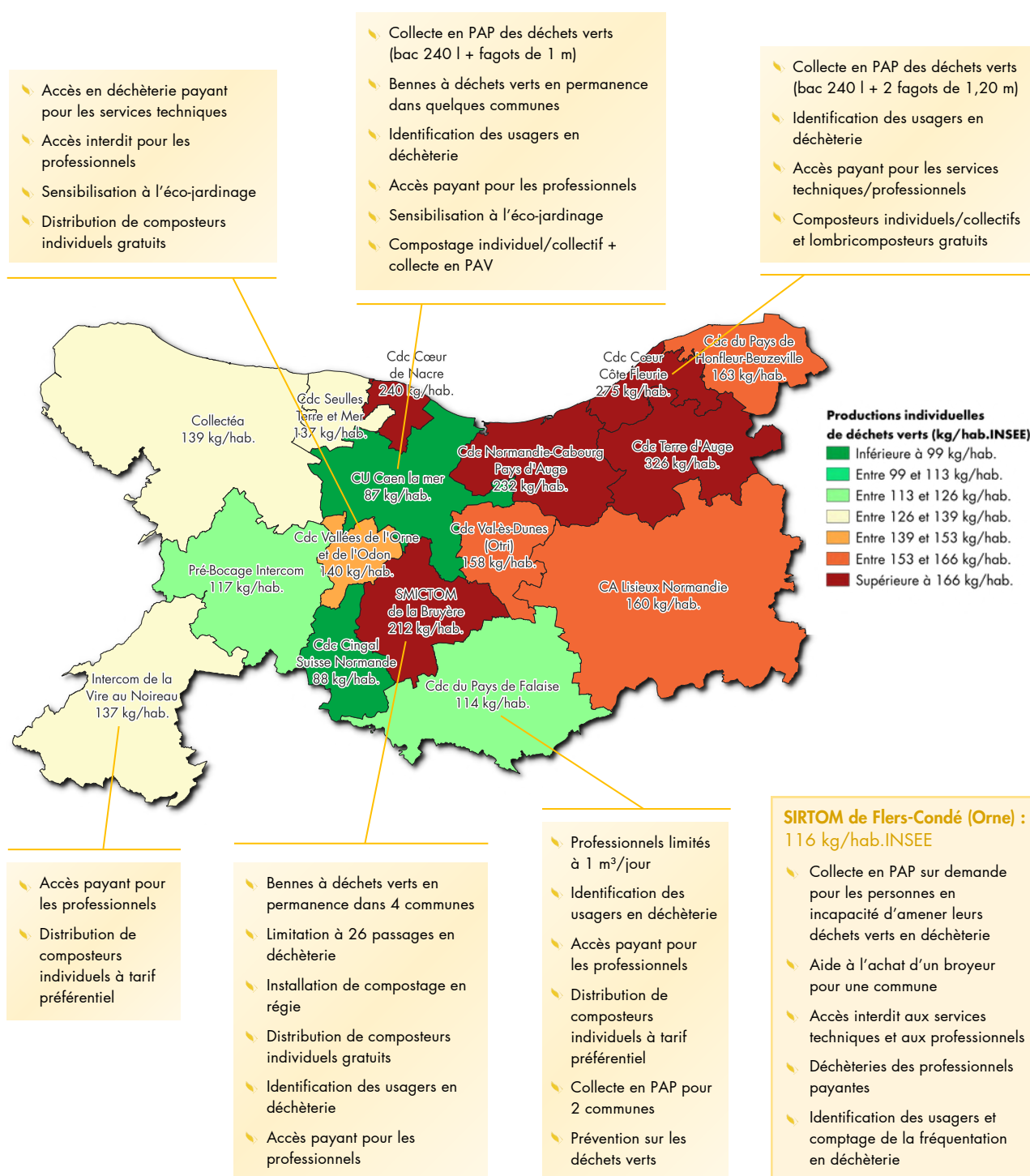
IMPACT	FACILITÉ	COMMUNICATION ET PRÉVENTION
++	+++	Organiser des sessions de formation/sensibilisation pour les services techniques (éco-pâturage)
++	--	Communication sur les coûts (gestion à domicile/en déchèterie, collecte, transport et traitement)
++	---	Communiquer sur les objectifs de réduction et développer un outil pédagogique avec le coût de déchets verts (logiciel qui estime le coût en saisissant le poids)
+ -	--	Développer et accompagner le partage de bonnes pratiques en Normandie (réseau avec des références de sites de compostage partagé, foyers témoins, réalisation de guides pratiques)
-	+++	Démonstrations sur site de mulching et de broyage au grand public
-	+++	Prévention/pédagogie en déchèterie pour valoriser les résidus de jardin (changer les habitudes)
-	+++	Organiser des échanges intercommunaux sur les bonnes pratiques avec les services techniques
--	+ -	S'appuyer sur des structures locales pour accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques
IMPACT	FACILITÉ	VOLET TECHNIQUE
+++	++	Trier et séparer les tontes et les branchages en déchèterie pour les opérations de broyage
+++	+	Accès des services techniques sur temps d'ouverture sauf vendredi/samedi et facturation en direct
+++	+	Interdire le dépôts des tontes et/ou des feuilles mortes en déchèterie
+++	+ -	Réduire la fréquence de collecte ou arrêt de la collecte en porte-à-porte (PAP) des déchets verts
+++	+ -	Acheter des broyeurs pour les mutualiser entre collectivités
++	++	Mettre en place des sacs à venir chercher ou un bac pour limiter les quantités collectées en PAP
++	+	Identification de tous les usagers, dont les gros producteurs
++	+ -	Limitation des tonnages et/ou des passages en déchèterie (pesées, estimations, cartes d'accès)
++	--	Interdire ou faire payer l'accès des professionnels/services techniques en déchèterie (en fonction des territoires et des installations à proximité)
+	+++	Mettre en place des composteurs partagés
+	+++	Financer/subventionner l'achat de broyeur pour les gros producteurs de déchets verts
+	+	Aide à la location ou achat de broyeur/kit mulching/débrousailluse/composteur
+	+	Installer un contrôle d'accès pour éviter une surfréquentation des déchèteries
+	+ -	Mettre en place la redevance spéciale et la tarification incitative
+	-	Utiliser le ligneux des déchèteries pour le structurant des composteurs partagés
+ -	-	Opérations de broyage à domicile par les collectivités

Les actions mises en place en Normandie



Les groupes d'échange ont permis de mettre en évidence les actions mises en place sur le territoire. Que ce soit dans le Calvados, la Manche ou en Seine-Maritime lors de cette première session, chaque collectivité a pu partager ses choix techniques en fonction de ses caractéristiques en termes de gestion des déchets verts : collecte en porte-à-porte (PAP) ou en point d'apport volontaire (PAV), opération de broyage, accès des usagers en déchèterie, campagne de sensibilisation, etc.

Dans le Calvados



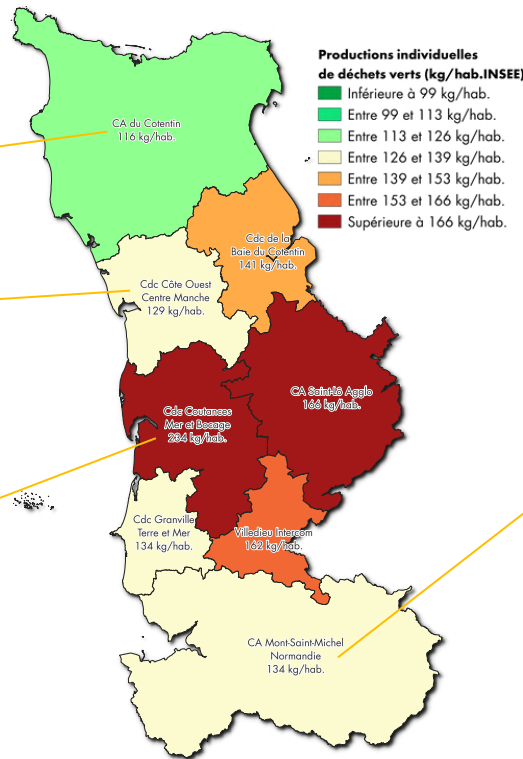


Dans la Manche

- Opérations de broyage à domicile en prestation
- Distribution de composteurs individuels/collectifs gratuits
- Communication sur les biodéchets

- Distribution de composteurs individuels à tarif préférentiel
- Foyers zéro déchets
- Communication sur les biodéchets

- Arrêt de la collecte en PAP des déchets verts en 2022
- Distribution de composteurs individuels à tarif préférentiel



Syndicat Mixte du Point Fort : 156 kg/hab.INSEE

- Limite de 18 passages en déchèterie (avec un QR code)
- Passages payants pour les services techniques en déchèterie
- Sensibilisation sur les biodéchets

- Distribution de composteurs individuels à tarif préférentiel et de composteurs partagés gratuits
- Sensibilisation au compostage
- Location d'un broyeur pour les services techniques des communes
- Animations jardin zéro déchets en déchèterie
- Opérations de broyage à domicile

Dans la Seine-Maritime

- Kit de compostage ou de lombricompostage à tarif préférentiel
- Cartes d'accès en déchèterie

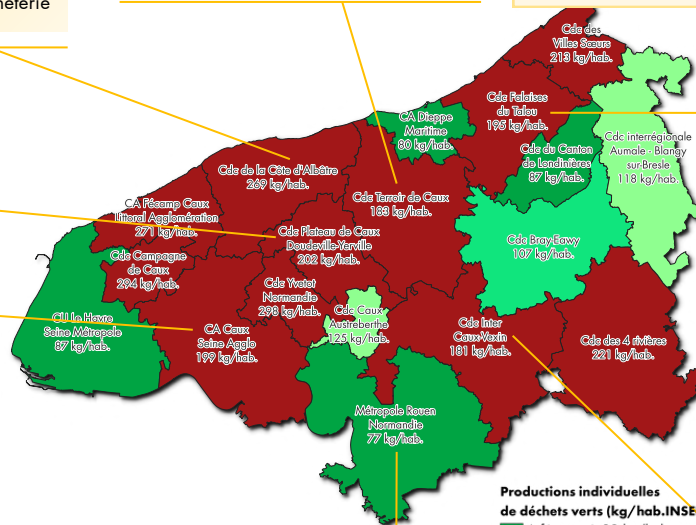
- Compostage à tarif préférentiel
- Test de broyage en déchèterie avec un prestataire
- Cartes d'accès en déchèterie

SMITVAD

- Location et aide à l'achat de broyeur
- Kit compostage à tarif préférentiel
- Compostage collectif et lombricompostage
- Formations avec un maître-composteur

- Distribution de composteurs individuels à tarif préférentiel

- Distribution de composteurs individuels gratuits
- Accès en déchèterie payant pour les professionnels
- Essai de broyage sur site (coûteux, chronophage)
- Contact avec la CUMA de la voie romaine



- Lecture automatique des plaques
- Limitation du nombre de passages en déchèterie
- Subvention à l'achat d'un broyeur/tondeuse mulching (100 €)
- Eco-pâturage
- Composteurs individuels 600 l à tarif préférentiel
- Groupement de commandes sur la fauche raisonnée

- Réduction des fréquences de collecte en PAP (CO,5 en bac/sac)
- Soutien pour l'achat de broyeur/composteur

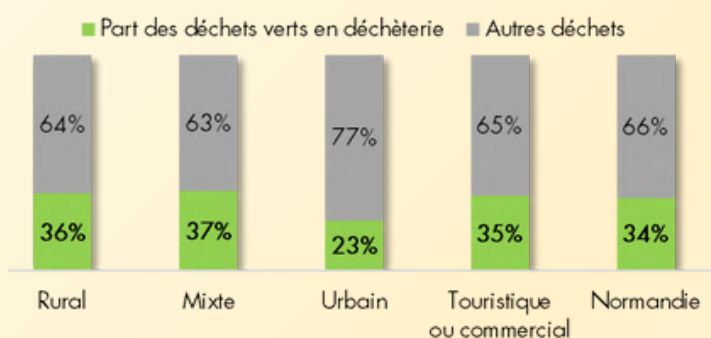
- Compostage
- Collecte en PAP

Quelques retours d'expérience hors Normandie



La gestion des déchets verts en déchèterie est problématique. L'apport régulier de ce flux est complexe notamment à cause de la surfréquentation des usagers, ce qui induit des risques de sécurité et une sursollicitation des agents. Par ailleurs, le transport des déchets verts consomme de l'essence inutilement et pollue notre écosystème. Les allers-retours jusqu'à la déchèterie, l'attente sur place, le chargement/déchargement de ce flux prend du temps aux usagers. Le fait d'emmener ses déchets verts en déchèterie empêche les agents d'améliorer le tri sur d'autres flux, du tout-venant par exemple. Il freine la mise en œuvre des nouvelles REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), de par un manque de place et d'un manque de temps aux agents pour mettre en place ces filières supplémentaires et les gérer.

Part des déchets verts en déchèterie



Les déchets verts représentent 34 % des déchets apportés en déchèterie, ce qui correspond à un tiers des apports. Cette part est moins importante dans les collectivités urbaines (23 %).

Pour faire baisser cette part, il est possible de limiter les apports de déchets verts en déchèterie ou bien de réduire la production de déchets verts directement.

Limiter les apports en déchèterie

Le SMICVAL et la Communauté d'Agglomération (CA) de Limoges Métropole ont opté pour la limitation des apports en déchèterie. Dans le département de la Gironde, le SMICVAL a fait le choix de refuser les tontes et les feuilles mortes en déchèterie. Il mène de nombreuses actions de sensibilisation à côté pour orienter les usagers aux bonnes pratiques. En Haute-Vienne, la CA de Limoges Métropole a limité le nombre de passages pour accéder aux déchèteries.

REX DU SMICVAL : REFUS DES TONTES ET DES FEUILLES MORTES EN DÉCHÈTERIE

Depuis novembre 2022, le SMICVAL a instauré le refus des tontes et des feuilles mortes en déchèterie. En complément, ils ont mis en place la tarification incitative (TI) en déchèterie en 2023. La TI inclut 7 passages dans la part fixe de la TEOM. Les passages supplémentaires sont facturés selon le type de véhicule et le type d'apport (déchets verts, tout-venant, etc.). Avant, seuls 25 % des usagers apportaient des tontes et des feuilles mortes. En 2023, le syndicat a pu constater une baisse de plus de 30 % de la production de déchets verts sur son territoire. Par ailleurs, il n'a observé que de rares dépôts dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) et aucun dépôt sauvage. Le syndicat a autorisé le dépôt des tontes et des feuilles mortes pour les usagers qui seraient en difficulté pour les gérer eux-mêmes.

Des actions basées sur la communication et la sensibilisation

Communication intense, systémique et diversifiée

ET SI... VOTRE VIEIL-DOD N'ÉTAIT PLUS CONSACRÉ À L'AMONER NOS TONTES ET FEUILLES EN PÊLE RECYCLAGE ?
 ET SI... COMME ROI DES CITOYENS, NOUS GARDIONS NOS TONTES ET NOS FEUILLES DANS NOS JARDINS ?
 ET SI... COMME LA COMMUNE DE LA ROCHE CHALLAIS, NOUS JARDINONS AUTREMENT ?

3 newsletters aux élus, Pôles Recyclages, magasins de jardinerie, Réseaux sociaux !



Plus de 60 publications
 Plus de 2 millions de vues !



Pour faciliter sa mise en œuvre, une campagne de sensibilisation a été dûment menée pour faire accepter ce changement aux usagers, notamment dans les déchèteries. Les actions portaient notamment sur des formations, de la sensibilisation, une étude comportementale, des newsletters, de la communication sur les réseaux sociaux, sur YouTube, de nombreuses aides financières/matérielles pour du compostage domestique, du broyage, du mulching, etc.



REX DE LA CA LIMOGES MÉTROPOLE : LIMITER LE NOMBRE DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIES

À la CA Limoges Métropole, les déchets verts représentaient 15 % des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA). Ils ont constaté une augmentation de 4 % des tonnages de ce flux entre 2010 et 2017. Les déchets verts représentaient également 50 % du flux de circulation en déchèteries et un coût financier de 800 000 € par an. Ce constat a mis en évidence l'importance de réduire la production de déchets verts. Pour cela, la CA Limoges Métropole a instauré un seuil de 25 passages par an. Dès 2017, la collectivité a informé les usagers sur ce changement pour une application effective en 2018. Cette modification du règlement va permettre de réduire les temps d'attente et d'éviter de sursolliciter les agents. Ils ont mené d'autres actions en complément pour aider les usagers à gérer autrement leurs déchets verts : la mise à disposition gratuite de broyeurs électriques, le broyage à domicile par un agent de la collectivité pour 15 € de l'heure, une participation financière à l'achat d'une tondeuse mulching, la dotation gratuite de composteur individuel et des subventions pour l'achat d'un poulailler et de poules. Pour mettre en place ces actions, 16 agents de déchèterie ont contribué à sensibiliser les usagers, les chefs d'équipe font régulièrement des bilans mensuels, de nombreux courriers de rappel de consignes sont envoyés par le responsable déchèterie et le maître-composteur enchaîne les rendez-vous pour accompagner les ménages. Du 1er janvier au 30 novembre 2017 :

- ✎ 318 courriers d'information ont été envoyés,
- ✎ 84 usagers dépassant le seuil ont été contactés,
- ✎ 1 564 composteurs ont été distribués,
- ✎ 546 petits broyeurs ont été mis à disposition,
- ✎ 300 broyages à domicile ont été effectués.

Fréquence de passages en déchèterie (2016-2018)

	2016	2017	2018
25 passages maximum	41 498	43 513	44 113
Entre 26 et 40 passages	927	261	286
Entre 41 et 60 passages	182	38	15
Entre 61 et 80 passages	24	2	0
Entre 81 et 100 passages	5	2	0
> 100 passages	2	0	0
% au dessus de 25 passages	2,67 %	0,69 %	0,65 %
Tonnages déchets verts	13 990	13 800	13 240
Évolution tonnages DV (N/N-1)	2,94	- 1,29 %	- 4,14 %

Entre 2016 et 2018, la fréquentation des déchèteries a diminué avec seulement 0,65 % d'usagers au-dessus du seuil et une réduction des tonnages de 4,14 % en 2018 par rapport à 2017.

En 2022, la quantité de déchets verts a diminué de 17,3 % par rapport à 2016 (11 560 tonnes).

Après un peu de recul, la collectivité recommande une importante communication de la part de tous les acteurs (agents de déchèterie, maîtres-composteurs, etc.). Il est nécessaire de s'appuyer sur un logiciel métier pour avoir un bon contrôle d'accès des usagers à l'aide de carte individuelle. La CA Limoges Métropole a ajusté la mesure pour les petits apporteurs et les apporteurs exceptionnels en 2018, en distinguant 2 seuils :

- ✎ 25 passages,
- ✎ 10 m³ par an.

Réduire la production de déchets verts

Le SMICTOM d'Alsace Centrale et le SIRTOMAD ont opté pour la réduction de la production de déchets verts. Dans le Bas-Rhin, le SMICTOM met en avant la gestion différenciée des espaces verts sur son territoire. Dans le département du Tarn-et-Garonne, le SIRTOMAD a mis en place un service de broyage des déchets verts pour les usagers du service.

REX DU SMICTOM D'ALSACE CENTRALE : GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Le SMICTOM d'Alsace Centrale possède de nombreux sites sur son territoire, dont 8 déchèteries, une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), une décharge, un centre de tri, une usine de compostage urbain, un garage et un centre administratif. En partenariat avec ARIENA, SAVA et Éric CHARTON, le syndicat a décidé de supprimer l'utilisation de pesticides, lutter contre les espèces invasives non autochtones et favoriser la biodiversité sur son territoire. Ils ont mené toutes ces actions avec 2 objectifs : sensibiliser le grand public ainsi que les collectivités locales et stabiliser les coûts d'entretien des déchets verts. Les résultats ont été probants. En effet, il n'y a plus de déchets verts des services techniques en déchèterie. Les services techniques n'utilisent plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts ce qui a réduit le coût de l'entretien de 5 % entre 2007 et 2014. Les services techniques ont une gestion des espaces qui favorise la biodiversité (prairie fleurie, jardin pédagogique, refuge à hérissons, hôtel à insectes, etc.).



Contre les espèces invasives non autochtones, le syndicat a fait un diagnostic pour les identifier et a mis en place des actions d'arrachage des espèces invasives et de bâchage de la renouée du Japon identifiée. Une dizaine de supports pédagogiques ont été installés sur les 9 sites accessibles au public.

Moyens humains

Responsable hygiène sécurité maintenance : préparation et suivi du projet

Prestataires : conception et entretien

Moyens techniques

Matériels en interne : aucun

Matériels de l'entreprise : tondeuse, débroussailluse à fil

Moyens financiers

Entretien : 15 000 €/an avant 2008, 16 000 € dès 2010, 14 300 € dès 2014

Conception de la nouvelle gestion : 1500 € (ARIENA et prestataire d'assistance conseil)

La gestion différenciée des espaces verts est facilement reproductible du moment que le portage politique le permet, ce qui a été le cas pour le SMICTOM d'Alsace Centrale. Cependant, le syndicat a eu quelques difficultés à appliquer l'ensemble des actions sur leurs 11 sites du territoire. Pour cela, il recommande de bien travailler en amont sur le cahier des charges et de répondre aux besoins réels d'exploitation des sites (allers-retours pour les entreprises, les conseillers et le responsable de gestion des espaces verts). Il est intéressant de compléter le dispositif avec la mise en place d'un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et d'un rucher.

REX DU SIRTOMAD : BROYEUR DE DÉCHETS VERTS

Le SIRTOMAD a constaté une augmentation constante de la production des déchets verts sur son territoire, avec une hausse de 45 % entre 2010 et 2017 pour la CA du Grand Montauban (GMCA) et de 16,4 % sur la même période pour la Cdc des Terres des Confluences (CCTC). Pour répondre à cette problématique, le syndicat a mis en place un service gratuit de broyage en déchèterie en partenariat avec un ESAT, les mairies, les lycées, un syndicat d'entretien des cours d'eau et une cellule opérationnelle rivière du Montauban pour la gestion du broyeur. Le broyage se fait tous les 15 jours de novembre à avril. Ce service a permis de mutualiser le matériel avec plusieurs acteurs et de réduire 13 % entre 2015 et 2022 sur GMCA. L'objectif est de réduire de 20 % les tonnages de déchets verts entre 2015 et 2025, soit 15,9 kg/hab.an pour CCTC et 14 kg/hab.an pour GMCA. La communication sur la mise à disposition de broyat gratuit est un des points clés de la campagne de sensibilisation du syndicat. Il y a en moyenne une vingtaine d'utilisateurs par journée d'opération dont une partie qui repartent avec leur propres broyats. 4 à 5 tonnes de branchages sont broyées par journée d'opération ce qui représente environ 5 à 6 m³ de broyat et 135 tonnes de déchets verts détournés des déchèteries de 2018 à 2022.

Moyens humains

1 animateur (10 jours par an)

1 référent sur place pour la logistique des prêts du broyeur (20 h pour 40 sorties du broyeur/an sur 5 mois)

ESAT : 5 personnes par session de broyage (4 h de temps)

Moyens techniques

Local municipal : pour stocker le broyeur

Véhicule avec attelage : pour tracter le broyeur

Permis EB (+ 750 kg)

Moyens financiers

Achat du broyeur : 25 000 € HT

Maintenance broyeur : 500 € HT/an

Formation obligatoire : 500 € (2 sessions/an de 3 h sur 2018-2019)

Prestation ESAT : 9 000 € HT/an

Communication : 500 €

Les journées d'opération sont une réussite notamment grâce à la fréquence de l'opération. Le broyat est distribué généralement en moins de 24 h et il y a des retours très positifs des usagers et des services techniques. Cependant, la logistique est assez contraignante pour les utilisateurs éloignés. Il est important de les sensibiliser au respect du matériel de broyage. Le changement régulier de personnel des structures utilisatrices implique de renouveler les formations. Le syndicat recommande de bien définir en amont le matériel à acquérir, de prévoir une communication importante via plusieurs canaux et d'adapter la structure des déchèteries pour détourner le plus de gisements, notamment en déposant les déchets verts au sol pour faciliter le tri des branchages.



De par son climat océanique atlantique, le nord-ouest de la France, et plus particulièrement la **Normandie** et la **Bretagne**, sont les régions ayant les productions individuelles de déchets verts les plus élevées en France.

L'objectif de réduction des déchets verts fixé par le PRPGD est de **15 % de la production individuelle en 2021 et de 30 % en 2027 par rapport à 2015.**

Avec une moyenne à **133 kg/hab.INSEE**, la Normandie est une des régions la plus productrice de déchets verts.

Les déchets verts représentent **34 % des déchets apportés en déchèterie**, ce qui correspond à un tiers des apports.

Pour atteindre l'objectif 2027 avec une production de 101 kg/hab.INSEE, il faudrait réduire de 27,5 % la production individuelle de 2022 à 2027, ce qui correspond à **réduire de 31 kg/hab.INSEE en 5 ans** à l'échelle de la Normandie.

Il est effectivement très difficile de **modifier la perception des usagers du service** (habitants, services techniques, professionnels) sur leur accès en déchèterie.

L'acceptabilité et le changement de comportement des usagers sont primordiales pour réduire drastiquement la quantité de déchets verts produits.

Nos déchets verts pour nos vers de terre ! Le vocabulaire utilisé « déchet » n'est pas propice à l'image des végétaux, il a une connotation négative.

Savoir **s'appuyer sur les structures locales** pour sensibiliser et accompagner les usagers au changement.

La tendance montre que les collectivités rurales tendent de plus en plus à **arrêter les collectes séparées** et à privilégier le dépôt en déchèterie.

Pour réduire les apports de déchets verts, il est possible de **limiter** les apports de déchets verts en déchèterie ou bien de **réduire** la production de déchets verts directement.

La sensibilisation est importante pour **faire accepter le changement aux usagers**. Les mesures d'accompagnement peuvent porter notamment sur des formations, de la sensibilisation, des newsletters, de la communication sur les réseaux sociaux, sur YouTube, de nombreuses aides financières/matérielles pour du compostage domestique, du broyage, du mulching, etc.

La gestion différenciée des espaces verts est **facilement reproductible** du moment que le portage politique le permet.



- ✎ Convention de récupération du broyat de déchets verts par les agriculteurs locaux (SICTOBA) : <https://librairie.ademe.fr/7329-convention-de-recuperation-du-broyat-de-dechets-verts-par-les-agriculteurs-locaux.html>
- ✎ Mise à disposition de broyeur à végétaux aux usagers par l'intermédiaire des communes (Grand Chambéry l'Agglomération) : <https://librairie.ademe.fr/7217-mise-a-disposition-de-broyeur-a-vegetaux-aux-usagers-par-l-intermediaire-des-communes.html>
- ✎ Expérimentation sur le remplacement de haies monospécifiques par des haies vives diversifiées (Cdc du Thouarsais) : <https://librairie.ademe.fr/7336-experimentation-sur-le-remplacement-de-haies-monospécifiques-par-des-haies-vives-diversifiées.html>
- ✎ Broyage de branches sur placettes de villages (Cdc du Thouarsais) : <https://librairie.ademe.fr/7528-broyage-de-branches-sur-placettes-de-villages.html>
- ✎ Aide à l'achat et à la location de broyeurs à végétaux (Cdc du Pays de l'Arbresle) : <https://librairie.ademe.fr/7530-aide-a-l-achat-et-a-la-location-de-broyeurs-a-vegetaux.html>
- ✎ Tontes et feuilles mortes (Déchets Infos n° 272) : <https://dechets-infos.com/downloads/dechets-infos-n-272-10-avril-2024>
- ✎ Fiches pratiques pour réduire les déchets végétaux (Trivalis) : <https://trivalis.fr/reduction-des-dechets/fiches-pratiques-reduire-dechets-vegetaux/>
- ✎ Aide à l'acquisition d'un équipement mulching (Communauté urbaine de Dunkerque) : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/aide-a-l-acquisition-dun-equipement-mulching>
- ✎ Dossier de demande d'aide pour l'achat d'une tondeuse mulching ou d'un kit mulching (SMITOM du Nord Seine-et-Marne) : <https://www.smitom-nord77.fr/wp-content/uploads/2023/03/dossier-de-demande-de-soutien-v2.pdf>

L'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

un outil
au service des
collectivités locales



Une des missions prioritaires de l'Observatoire animé par Biomasse Normandie est de mutualiser les connaissances sur les modes et coûts de gestion des déchets pour permettre aux acteurs locaux d'optimiser les moyens mis en œuvre.

Ainsi, l'Observatoire est un outil d'aide à la décision fournissant des indicateurs de performances des opérations de collecte et de traitement des déchets.

Outil majeur de sources d'information et de suivi de documents de planification tel que le PRPGD, l'Observatoire est au service des territoires, permettant d'identifier les besoins et les opportunités, afin d'orienter les stratégies de développement.

Dans ce cadre, Biomasse Normandie reste à la disposition des collectivités locales pour répondre à des questions techniques, économiques ou réglementaires, participer à des réunions d'informations, fournir des données à des collectivités réalisant des outils de planification ou encore mettre en relation les différents acteurs du déchet.

Des questions, des remarques, des besoins de précisions ?



Alexandre FARCY

RESPONSABLE DE
L'OBSERVATOIRE
a.farcy@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 60



Yves MARTI

DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS
y.marti@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 63



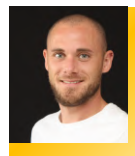
Firmin LEPETIT

DÉCHETS DANGEREUX ET
INSTALLATIONS
f.lepetit@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 72



Flavie DURAND

DÉCHETS D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
f.durand@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 70



Yann PLARD

RESSOURCE ET ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
y.plard@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 66

Soutenu par



Animé par

